

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2025

DEL-2025-235

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 09/10/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avait donné pouvoir :

M. CATTANEO.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, WENDLING.

MM. AEBISCHER, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, JACQUES, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, DUVERGER, JAILLET, PERRILLAT, ROUSSET,
MM. ANCHISI, CHAVANNE, DUPERTHUY, GRANGE, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 14

Représentés par mandat : 1

Objet : COMMUNE DE MENTHON-SAINT-BERNARD - CLOS DON JEAN - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LE GRAND ANNECY

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.

Par délibération en date du 13 mars 2025, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, le Grand Annecy et la commune de MENTHON-SAINT-BERNARD pour des travaux de voirie et réseaux sur le secteur de la route du Clos Don Jean et de la montée des Fontaines.

Le Grand Annecy réalise le renforcement de la conduite d'alimentation en eau potable et la reprise des branchements route du Clos Don Jean.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

La commune entreprend la réfection du revêtement de voirie sur l'ensemble de l'emprise des travaux.



Conformément à la convention de groupement de commandes, le Grand Annecy, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 3 lots.

- **LOT N°1 : « TERRASSEMENT - RESEAUX »**
- **LOT N°2 : « REVETEMENT DE LA VOIRIE - ENROBES »**
- **LOT N°3 : « GENIE ELECTRIQUE - ECLAIRAGE PUBLIC »**

Il apparaît que les offres reçues pour les lots n°1 et 2 se situent au-dessus des estimations. Par conséquent, il est proposé à chaque membre du groupement de déclarer la consultation sans suite pour l'ensemble des lots n°1, 2 et 3 (le lot n°3 serait déclaré sans suite par souci de cohérence avec le reste de la procédure), et d'autoriser le lancement d'une nouvelle consultation en groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à déclarer sans suite les lots n°1, 2 et 3,
2. à autoriser le lancement d'une nouvelle consultation en groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,


Syane
ENERGIES A NUMERIQUE

Joël BAUD-GRASSET.